

TOUAX SCA

Société en commandite par actions au capital de 37 419 656 Euros
Siège social : 5 rue Bellini - Tour Arago- 92806 Puteaux la Défense Cedex
R.C.S. de Nanterre B 305 729 352

AVIS DE CONVOCATION

Mmes et MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire et ordinaire annuelle le mercredi 18 juin à 10 heures au siège social sis 5 rue Bellini Tour Arago à Puteaux La Défense, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant et les projets de résolutions suivants :

Ordre du jour

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- rapport des gérants ;
- modification de l'article 11.5 des statuts ;
- modification de l'article 15.5 des statuts ;

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- rapport de gestion des gérants ;
- rapport spécial sur les opérations de souscription et d'achat réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 en vertu des articles L. 225-177 à L. 225-186 du code de commerce ;
- rapport spécial sur la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisé dans le cadre du programme de rachat d'actions ;
- rapport du conseil de surveillance ;
- rapport du président du conseil de surveillance sur l'organisation du conseil et sur les procédures de contrôle interne ;
- rapports des commissaires aux comptes ;
- approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2007 ;
- quitus aux membres du conseil de surveillance, aux gérants et aux commissaires aux comptes ;
- affectation du résultat ;
- fixation du dividende ;
- approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 226-10 et L. 225-40 du code de commerce ;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2007.
- renouvellement de l'autorisation d'achat par la société de ses propres actions ;
- fixation du montant des jetons de présence ;
- renouvellement des mandats des membres du conseil de surveillance ;
- nomination de nouveaux membres du conseil de surveillance ;

De la compétence de l'assemblée générale mixte

- pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée quel que soit le nombre de ses actions. Tout actionnaire pourra se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Toutefois, pour y assister ou s'y faire représenter ou voter par correspondance, chaque actionnaire devra justifier de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom – ou le cas échéant au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger - au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit sur les registres de titres nominatifs de la Société tenus par CM –CIC Securities, 6 avenue de Provence 75441 Paris Cedex 09;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'assemblée, cette attestation de participation doit être transmise à CM –CIC Securities, 6 avenue de Provence 75441 Paris Cedex 09 en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint,
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire,
- voter par correspondance.

Des formules uniques de procuration et de vote par correspondance et leurs annexes seront adressées aux actionnaires inscrits en compte nominatif.

La société tient à la disposition des actionnaires au porteur des formules uniques de procuration et de vote par correspondance et leurs annexes, au siège social de la société ou auprès de CM –CIC Securities, 6 avenue de Provence 75441 Paris Cedex 09. La demande, faite par écrit, doit être déposée ou reçue au siège social de la société ou auprès de CM –CIC Securities, 6 avenue de Provence 75441 Paris Cedex 09 au plus tard six jours avant la date prévue de l'assemblée.

Les formulaires de vote par correspondance, dûment remplis et signés, ne seront pris en compte qu'à la condition de parvenir au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée. Les titulaires d'actions au porteur devront accompagner leur formulaire d'une attestation d'inscription en compte comme indiqué ci-dessus.

Conformément à l'article R225-84 du Code de commerce (anciennement 135-1 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 modifié), tout actionnaire souhaitant poser des questions écrites aux Gérants devra les adresser au siège de la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les documents devant être communiqués à l'Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales.

Le conseil de gérance